



Credit a la consommation et autorisation de decouvert incroyable

Par **jonathan11**, le **22/08/2014** à **10:37**

Bonjour,
Cela fait plus de 20 ans que mes parents sont mariés. Ma mère a enfin pris la décision de rompre du a l'état mental de mon père ainsi que c et addiction multiple.
Mon père n'ayant jamais eu de travail stable a toujours eu des découverts monstrueux. or ma mère a réalisé que le conseiller de mon père lui a autorisé plus de 15000 euros de crédit a la consommation or ma mère n'a jamais été consulté pour cela .
Mon père est actuellement hospitalisé.
Est ce que ma mère peut se retourner contre qu'un soit directeur de la banque soit le conseiller ? A savoir que ma mère ne pourra jamais payer les dettes de mon père et que celle ci rembourse déjà la totalité du prêt pour la maison.
Je vous remercie

Par **aguesseau**, le **22/08/2014** à **13:30**

Bjr,
Situation compliquée, si les crédits souscrits par votre père ont faits pour l'entretien du ménage et l'éducation des enfants et ne sont pas trop élevés par rapport aux revenus de vos parents, il existe une solidarité entre époux et votre mère devra participer aux remboursements des crédits.
Votre mère peut essayer de mettre en cause la banque, mais selon votre message, le premier responsable de cette situation est votre père, et dans une moindre mesure, votre mère qui, selon ce que vous écrivez, avait connaissance de l'addiction de votre père.
Depuis ces années, il aurait fallu que votre mère prenne des mesures pour éviter d'en arriver à cette situation.
quel est le régime matrimonial de vos parents ?
Cd